



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL POUR LA FOURNITURE
DES EQUIPEMENTS DU RESEAU TELEPHONIQUE A LA BANQUE DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI**

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle), à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « Le RENOUVEAU », lance **un Avis d'Appel d'Offres International pour la fourniture et l'installation réussie des équipements de son réseaux téléphonique** constitués de *deux (2) serveurs VoIP, un (1) High Availability, Un (1) UCM, deux (2) modems E1 et Cinq (5) postes IP haut de gamme.*

Les spécifications techniques des équipements voulus par la BRB sont reprises dans le Dossier d'Appel d'Offres dont les conditions d'obtention sont reprises au point 6 du présent Avis d'Appel d'Offres.

2. Allotissement

Le marché est en lot unique.

3. Financement

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Conditions de participation

La participation au présent marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises par le présent avis d'appel d'offres et qui sont spécialisées dans la fourniture et l'installation des serveurs VoIP, High Availability, UCM, modems E1 et postes IP haut de gamme.

Le groupement de soumissionnaires pour le présent marché n'est pas autorisé.

Ne peut participer au présent appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi.

5. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'Appel d'Offres ;
- b) Les Termes de Références.

6. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'appel d'offre(DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'appel d'offres, pour tout candidat soumissionnaire intéressé, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n°2.27 BIS, Tél (+257) 22 20 40 98, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de Cent Dollars Américains (**100 USD**) pour les soumissionnaires étrangers au compte numéro **CC11635** intitulé « **Compte transit paiement BRB/USD** » ou l'équivalent en Francs Burundi pour les soumissionnaires locaux au compte numéro **CC11634** intitulé « **Compte Transit paiement BRB/BIF** », ouvert dans les livres de la Banque de la République du Burundi en son nom.

7. Garantie de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée, d'un montant égal à trois mille dollars (USD 3.000) pour les soumissionnaires étrangers, ou l'équivalent en francs Burundi pour les soumissionnaires locaux.

La Banque ne peut accepter une garantie de soumission délivrée par une institution de Microfinance.

La garantie de soumission sera restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera.

8. Garantie de bon fonctionnement des équipements

Cinq (5%) du montant total du marché seront retenus pour garantir le bon fonctionnement des équipements fournis pendant une période de garantie d'une année calendaire (1) an, comptée de la date de réception provisoire.

Le montant de cette garantie sera payé, sur présentation du procès-verbal de la réception définitive qui interviendra à l'expiration du délai de garantie de bon fonctionnement, soit après une année de fonctionnement à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

9. Présentation et contenu des offres

9.1. Offres techniques

Les offres techniques devront contenir les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation ;
- b) L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (dénomination de l'entreprise, siège de l'entreprise, numéro de téléphone, email, etc.) ;
- c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ou son équivalent ;
- d) Une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'autorité fiscale ;
- e) Le certificat d'enregistrement à la TVA ;
- f) Le numéro d'identification fiscale ou son équivalent (NIF) ;
- g) Trois (3) références techniques des marchés similaires exécutés avec succès, avec preuves à l'appui ;
- h) La garantie bancaire de soumission.

La Banque de la République du Burundi se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires.

9.2. Offres financières

Les offres financières devront contenir les documents suivants :

- a) La lettre de soumission financière ;

- b) Les bordereaux des prix comprenant tous les droits et taxes payables au Burundi, en version papier et en version électronique (CD ou clé USB).

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

N.B : L'absence de l'un des documents énumérés aux points 9.1 et 9.2. ci-dessus constitue une cause de rejet d'office de l'offre.

10. Monnaies de soumission et de règlement

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Dollars Américains (USD) pour les soumissionnaires de droit étranger. Les soumissionnaires de droit burundais libelleront entièrement leurs offres en francs Burundi (BIF). Les montants devront être exprimés Toutes Taxes Comprises.

11. Impôts, droits et taxes

Les prix de l'offre financière sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l'exécution du présent marché, applicables au Burundi conformément à la loi n° 1/14 du 24 décembre 2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus et à la loi n° 1/10 du 16 novembre 2020 portant modification de la loi n° 1/12 du 29 juillet 2013 portant révision de la loi n° 1/02 du 17 février 2009 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée « TVA ».

12. Présentation des offres

Les offres rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés au point 9 seront déposées en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies, et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes sont glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offres pour la fourniture des équipements du réseau téléphonique à la Banque de la République du Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres sont envoyées à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura



Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

13. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des soumissions.

14. Dépôt et ouverture des offres

Les offres **doivent** parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5ème étage) au plus tard le 13/06/2024 à dix heures (10h00'). Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à dix heures et trente minutes (10h30') dans la salle des réunions du 4ème étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

15. Délai d'exécution

Le délai de livraison est de soixante (60) jours calendaires et commence à courir dès la signature du contrat.

16. Modalités de paiement

Le prix du présent marché sera payé en trois (3) tranches :

- a) Une avance de trente pour cent (30%) du montant du marché pourra être versée après la signature du contrat, sur demande expresse de l'attributaire du marché. Cette avance devra être garantie à cent pour cent (100%) par une caution bancaire émanant d'un établissement bancaire agréé ;
- b) Soixante-cinq pour cent (65 %) du montant total du marché seront payés dans cinq (5) jours ouvrables après la réception provisoire, qui interviendra après livraison complète et conforme des équipements ainsi que leur installation réussie.

Le paiement interviendra sur présentation de la facture y relative et d'une copie du procès-verbal de réception provisoire signé par toutes les parties ;

- c) Cinq pour cent (5%) du montant total du marché seront payés après réception définitive du marché bien exécuté, sur présentation de la facture y relative et d'une copie du procès-verbal de réception définitive signé par toutes les parties.

17. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois étapes et selon des critères ci-après :

- a) Examen de conformité aux critères administratifs et aux conditions de l'appel d'offres ;
- b) Evaluation de l'offre technique (pondération 70%) ;
- c) Evaluation de l'offre financière (pondération 30%).

L'évaluation globale des offres se fera du point de vue technique et financière en opérant une moyenne pondérale des résultats obtenus à l'issue des évaluations des offres technique et financière pour tout soumissionnaire ayant franchi l'étape d'évaluation de l'offre technique.

Pour être qualifiée, l'offre du soumissionnaire doit se conformer à cent pour cent (100%) aux critères administratifs du dossier d'appel d'offres, conformément au « **Notez Bien (N.B)** » repris au point 9.2 supra.

N.B : Une note minimum de **60 points sur 70** à l'évaluation technique est exigée pour passer à l'ouverture et à l'analyse de l'offre financière.

18. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni l'offre la plus avantageuse.

19. Notification du marché

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

20. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 6 ; ou à l'E-mail ci-après: brb@brb.bi.

21. Droit applicable

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi.

Fait à Bujumbura, le 17 mai 2024.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Edouard Normand BIGENDAKO



Gouverneur.